



ma communauté de communes

Pays de Nexon - Monts de Châlus

janvier 2022



Pays de Nexon
Monts de Châlus
communauté de communes

BUSSIÈRE-GALANT CHÂLUS DOURNAZAC FLAVIGNAC JANAILHAC LAVIGNAC
LES CARS MEILHAC NEXON PAGEAS RILHAC-LASTOURS SAINT-HILAIRE-LES-PLACES
SAINT-JEAN-LIGOURE SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES SAINT-PRIEST-LIGOURE

Site de Nexon

6 bis place de la République 87800 Nexon

Site de Châlus

28 avenue François Mitterrand 87230 Châlus

05 55 78 29 29

accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr

www.paysdenexon-montsdechalus.fr

Éditeur : communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus.

Directeur de la publication : Stéphane Delautrette.

Conception : Thierry Vareillaud, service communication.

Contributions : Centre Intercommunal d'Action Sociale, Office de Tourisme, les membres de la commission communication, les services de la communauté de communes.

Crédits photos : Office de Tourisme - CIAS & Communauté de communes Pays de Nexon - Monts de Châlus, Gaëtan Mouly, Stock photos.

Remerciements aux personnes qui ont apporté leur aide et leur témoignage.

Impression - Fabrègue

SOMMAIRE

Projet de territoire	page 3
Le développement local	page 5
Petites Villes de demain	page 6
La commission développement culturel	page 8
Visite au centre de recyclage	page 10
Le SPANC : visites, conseils, démarches	page 14
Développement durable	page 16
Le réseau des médiathèques	page 17
Les nouvelles de l'Office de Tourisme	page 18
Les accueils de loisirs	page 20
France Services	page 21
Annuaire	page 22
Calendrier de collecte 2022	page 24



Stéphane Delautrette,
Président de la communauté
de communes

édito

Cette année encore, la crise sanitaire et ses conséquences en matière sociale et économique s'imposent à nous. Même s'il est trop tôt pour en tirer toutes les leçons, nous ressentons les prémices d'une transformation profonde de nos modes de vie, de nos façons de nous déplacer ou de travailler, avec des répercussions durables dans certains secteurs économiques et des recompositions géographiques accélérées.

Parallèlement à cette crise, s'ajoute le défi du dérèglement climatique dont nous subissons d'ores et déjà les effets sur la ressource en eau notamment. Nous pensons aussi à nos concitoyens confrontés aux inondations à répétition ou aux feux de forêt dévastateurs de l'été dernier... La gestion de ces situations fera malheureusement désormais partie de la panoplie déjà si large de nos compétences.

Ces défis, nous saurons les affronter et nous les relèverons. Il nous faudra pour cela, avec vous, habitants, associations et acteurs économiques faire preuve de réactivité, d'adaptation et d'écoute développant ainsi notre faculté à construire des réponses solides. Nous travaillerons aussi, comme nous l'avons toujours fait, avec nos partenaires institutionnels l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Haute-Vienne.

C'est avec cette volonté qu'après plusieurs mois de travail, le Conseil Communautaire a validé notre projet commun de développement territorial.

Structuré autour de trois axes :

- Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés aux nouveaux besoins,
- Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique,
- Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique et énergétique.

Il fixe les grandes orientations du mandat et aboutit aux contractualisations indispensables pour mobiliser les concours financiers de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Haute-Vienne.

Pour autant, pendant ce temps de la construction de l'avenir, les actions de notre communauté de communes n'ont pas manqué comme vous pourrez le découvrir à la lecture de ce magazine.

Enfin, au nom du Conseil Communautaire, je vous souhaite une belle année 2022 en Pays de Nexon-Monts de Châlus. Je reste persuadé que votre volonté associée à la nôtre, nous permettra de poursuivre notre route ensemble vers un avenir heureux.

Bonne année à tous !

LES GRANDS AXES DE NOTRE PROJET DE TERRITOIRE

Les intercommunalités s'affirment comme des acteurs majeurs de la relance économique, sociale et environnementale du pays

C'est en s'appuyant sur un diagnostic complet du territoire que la collectivité a construit son projet qui s'articule autour de 3 grands axes. Avec le soutien de l'État, de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Haute-Vienne, au travers de contrats, elle met en œuvre les projets issus de ses orientations.

Renforcer la cohésion sociale et accompagner la mutation du territoire par des services adaptés aux nouveaux besoins

axe

1

La poursuite et le renforcement pour **rendre notre territoire attractif** passe par la capacité à développer une offre adaptée de services pour répondre à la mutation démographique et aux nouveaux besoins qu'elle génère : services de proximité pour la petite enfance (page 20) et les seniors, accès de proximité aux services publics, nouveaux usages numériques, soutien aux commerces de proximité, dynamisation des centres-bourgs (page 6)...

Il s'agit là d'un enjeu majeur de cohésion sociale locale mais également une nécessité pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux actifs.



axe

2

Soutenir et accroître l'attractivité économique et touristique

Afin d'amplifier l'action mise en œuvre au cours des dernières années par la communauté de communes en matière de **développement économique et touristique**, il s'agit notamment de :

- accroître et qualifier l'offre de foncier pour **faciliter l'accueil et l'installation d'entreprises** (acquisitions foncières pour l'installation, communication sur les ZAE, recensement et qualification des locaux disponibles...)

- poursuivre le **soutien aux investissements** immobiliers (page 5)
- renforcer la politique d'**animation économique** et l'accompagnement des entreprises et des activités (page 6)
- poursuivre le soutien à la **valorisation des productions locales**
- accompagner la transmission et la reprise d'entreprises

- accompagner la qualification de l'offre touristique (hébergements, activités...) (page 18)
- développer de **nouvelles offres touristiques** (accessible, nomade...) (page 19)
- **valoriser le patrimoine** bâti et historique
- valoriser et communiquer sur les potentialités et l'offre touristique et économique
- accompagner les **nouveaux usages numériques** (plateforme, e-boutique...) et les nouvelles formes de travail : tiers lieux...



axe 3 Poursuivre la politique environnementale du territoire au service de la transition écologique et énergétique

La volonté de **préserver la qualité environnementale** et la qualité de vie sur le territoire s'est traduite par les politiques volontaristes mises en œuvre ces dernières années : Agenda 21, PLU Intercommunal, Redevance Incitative, PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), TEPOS (Territoire à Énergie Positive), actions de rénovation énergétique, mobilité...

Cette volonté doit se poursuivre et s'amplifier avec la réalisation des actions en privilégiant les **démarches citoyennes et participatives** : Schéma vélo, mobilité durable, rénovation énergétique des bâtiments (amélioration de la performance énergétique, lutte contre la précarité énergétique,...), préservation et gestion de la ressource en eau, protection des ressources naturelles, promotion des circuits courts, valorisation des déchets... (pages 10 et 16)

DES CONTRATS AVEC L'ÉTAT, LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE :

Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) avec l'État : pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique, économique dans les territoires, le Gouvernement a proposé aux collectivités territoriales un nouveau type de contrat : le contrat de relance et de transition écologique. Le CRTE, signé pour six ans, illustre la généralisation d'un nouveau mode de collaboration entre l'État et les collectivités territoriales.

Contrats de développement et de transition avec la Région : ils s'articulent autour de quatre principes.

- Transition écologique, énergétique environnementale (priorisation des projets répondants aux ambitions de Néo Terra),

- Soutien à l'attractivité et au cadre de vie de tous les territoires,
- Appui renforcé aux projets issus des territoires ruraux,
- Accompagnement de mutations économiques et de la formation et de l'emploi.

Contrats Départementaux de Développement Intercommunal (CDDI) : ils prennent la forme d'une contractualisation pluriannuelle portant sur le financement d'opérations relevant des compétences des collectivités (équipements structurants ou projets courants) ou intéressant leur territoire (aménagement de centres-bourgs et amélioration de la desserte numérique), dans le cadre d'une enveloppe financière prédéfinie, autour de projets et de priorités partagés.





LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Une politique pour favoriser le développement économique du territoire

La compétence en faveur du développement économique est assumée par les régions et de manière complémentaire par les intercommunalités. Notre communauté de communes déploie ainsi une stratégie de développement économique ayant fait l'objet en 2019 d'un conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

La communauté de communes soutient le développement économique de son territoire via :

→ **L'accompagnement au montage des projets de développement d'entreprises.**

Un chef de projet économie vient renforcer depuis septembre 2021 (voir page suivante) les capacités d'appui aux entreprises de la communauté de communes, en lien avec les autres acteurs de l'appui aux entreprises (CCI, CMA, Région...).

→ **La création et la commercialisation de zones d'activités et d'immobilier économique.**

L'intercommunalité compte 4 zones proposant des terrains viabilisés et un bâtiment d'accueil d'entreprises comprenant 2 ateliers.

→ **L'attribution d'aides directes à l'immobilier d'entreprise.**

Ces aides en partenariat avec le Département permettent d'accompagner les projets d'acquisition, de construction, d'extension et de modernisation des bâtiments économiques.

Plus d'informations sur notre site internet

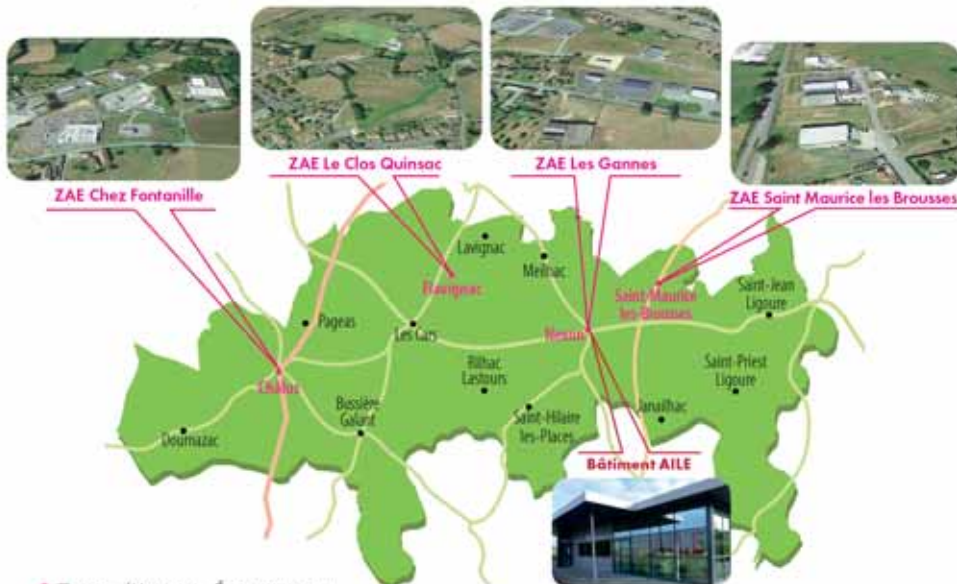
www.paysdenexon-montsdechalus.fr
rubrique « Je suis un professionnel ».

Contact entreprises : Pascal Germain - 05 55 78 29 29



ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Nous aménageons et entretenons des Zones d'Activités Économiques afin de faciliter l'installation des entreprises.



4 Zones d'Activités Économiques réparties sur 120 000 m² de terrain.



BÂTIMENT AILE, DES LOCAUX DISPONIBLES

La communauté de communes propose à la location aux entreprises un ensemble atelier 150m² et bureau 100m² (avec salle archives, sanitaire, cuisine). Salle de réunion (40m²) mise à disposition. Parking.

Situé au sud de Limoges (20km), à Nexon, zone d'activités Les Gannes. Accès A20 à 15min, à proximité immédiate de la gare SNCF de Nexon (15 dessertes Limoges/jour).



LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

« Petites Villes de Demain », un programme pour l'avenir et l'attractivité

En 30 ans, nos modes de travail, de consommation, nos loisirs et plus généralement nos modes de vie, ont largement évolués. Notre territoire demeure rural mais nous n'avons jamais été aussi proche de Limoges.

Ces changements ont impacté l'armature de nos bourgs et villages : attractivité résidentielle pour les villages les plus proches de Limoges et des axes principaux, ou perte d'habitants et abandon du bâti ancien pour les plus éloignés, dévitalisation commerciale des bourgs centres au profit des périphéries commerciales.

La communauté de communes et les communes doivent tenir compte de ces mutations, en développant des politiques publiques pour les accompagner.

LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Il vise la mise en place d'un dispositif de soutien au développement des bourgs ruraux qui jouent un rôle de centralité et qui offrent des services améliorant la qualité de vie des habitants : le programme « Petites Villes de Demain ».

Les deux « centralités » principales de notre intercommunalité, Châlus et Nexon, ont été sélectionnées dans ce programme, comme 11 autres bourgs centres de Haute-Vienne.

Ce programme apporte des moyens d'ingénierie (d'expertise) pour aider à comprendre finement les problèmes de dévitalisation, établir la stratégie d'intervention publique la plus efficace et mener des actions opérationnelles de renforcement des centralités au service de toutes les communes du territoire.

DES MUTATIONS EN FRANCE... QUI INFLUENT SUR NOTRE TERRITOIRE :

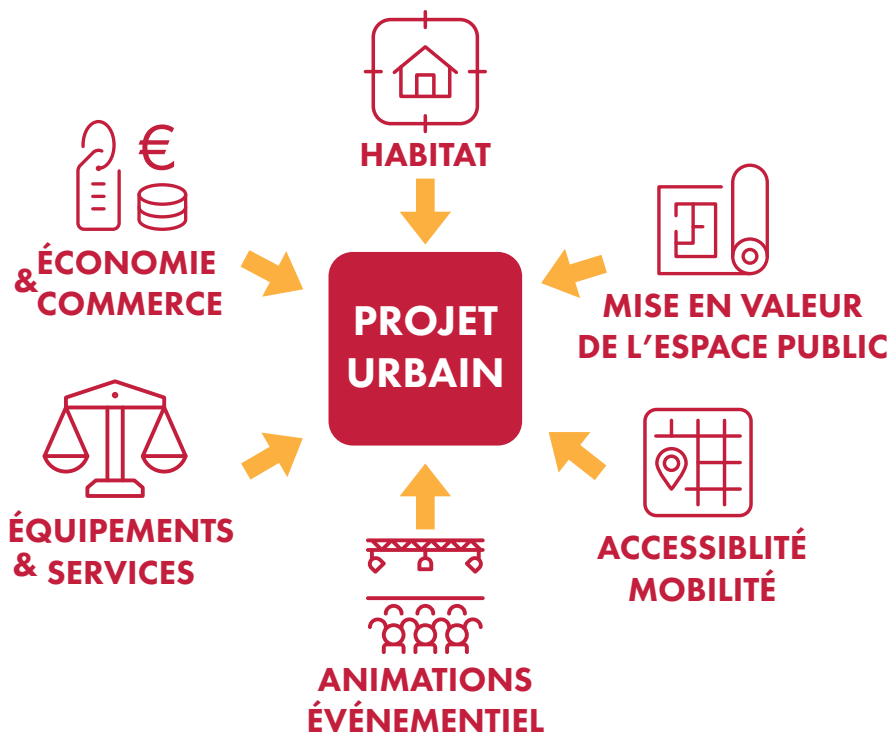
- ➔ **mutation de l'emploi** : perte d'emploi industriel, artisanal et agricole et montée de l'emploi de service, concentration des emplois nouveaux dans les métropoles
- ➔ **développement de la mobilité** : généralisation de la voiture et amélioration des infrastructures routières qui nous relie et agrandissent notre bassin de vie, entraînant souvent des situations individuelles d'éloignement entre lieux de résidence, de travail et de consommation
- ➔ **bouleversement des habitudes de consommation** : développement de la grande distribution et des périphéries commerciales permises par la voiture, des commerces franchisés et récemment de la vente en ligne (plus de 30% déjà des achats d'habillement se font en ligne)

Pour assurer l'efficacité des mesures à venir en faveur de ces centralités, et particulièrement de leur centre-bourg, le plan d'actions transversal porte sur :

- ➔ la réhabilitation de l'habitat,
- ➔ l'économie et le commerce,
- ➔ les équipements et services aux populations,
- ➔ la mise en valeur des espaces publics et du patrimoine,
- ➔ la mobilité et l'accessibilité.

LES ENJEUX ET AXES D'ACTION POUR LA REVITALISATION/RENFORCEMENT DES BOURGS CENTRALITÉS :

- **HABITAT** : un centre-bourg habité ! réhabiliter, restructurer le bâti ancien peu attractif ;
- **ÉCONOMIE, COMMERCE** : retrouver des fonctions économiques au centre bourg, accompagner et moderniser le commerce ;
- **ÉQUIPEMENTS ET SERVICES** : renforcer/moderniser l'offre de services de centralité et les localiser en centre-bourg (pour favoriser les flux) ;
- **ACCESSIBILITÉ ET MISE EN VALEUR DE L'ESPACE PUBLIC** : améliorer les fonctionnalités et l'attrait des espaces publics (voiries, espaces verts...) et du patrimoine ;
- **ÉVÈNEMENTIEL** : renforcer les événements en centre-bourg pour en renforcer l'image et les flux.



L'objectif est de renforcer les usages et les flux en centre-bourg, le tout coordonné entre l'intercommunalité et les communes, chacun agissant en complémentarité dans le cadre de ses compétences.

Le travail s'engage donc, il viendra enrichir les projets de mandat avec l'objectif de relancer et renforcer l'attractivité de notre territoire.

Nos 15 communes contribuent directement à l'intérêt de notre territoire.

Les compétences nouvelles apportées par le programme « petites villes de demain » seront partagées et mobilisées au bénéfice de l'ensemble de notre intercommunalité, afin qu'elle se développe harmonieusement.

Nous vous tiendrons informés de l'avancée de ce programme au fil de nos publications et sur notre site internet.



Une ingénierie complétée pour construire le projet de renforcement des centralités :

L'État co-finance un poste de chef projet « petites villes de demain » au sein de l'intercommunalité pour coordonner le programme. Cette mission est confiée à **Pascal GERMAIN**, en charge aussi du développement économique intercommunal. Il a pris ses fonctions en septembre 2021. Son poste se répartit entre la communauté de communes, Nexon et Châlus

Le Département de la Haute-Vienne s'implique dans le dispositif pour réaliser et/ou cofinancer le recours aux expertises spécialisées nécessaires pour définir et mener ce programme.



DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Comment fonctionne la commission ?

Au fil de nos parutions nous vous proposons une série d'articles sur le fonctionnement de la communauté de communes et du rôle joué par les élus communautaires et municipaux au sein de celle-ci. Pour ce premier chapitre, nous vous invitons à découvrir le travail d'une des 8 commissions intercommunales : la commission développement culturel.

Fabrice **GERVILLE-REACHE**, **Vice-Président en charge de la commission développement culturel nous explique les orientations de cette commission :**

« Mise à mal par le contexte sanitaire, la culture doit demeurer un bien commun au même titre que la santé publique. Soyons-en les ardents promoteurs, en tous lieux et en toutes circonstances. Le réseau de lecture public intercommunal constitue un outil de premier ordre en direction de l'accès à la culture pour tous. Présentes dans huit communes, les médiathèques sont à la fois service de prêt et de consultation, lieu de rencontre et d'échange des usagers, espace d'exposition et d'animation culturelle. La commission culture communautaire se réunit régulièrement, et travaille à l'élaboration des projets de développement culturel sur notre territoire. Elle tisse des liens élargis avec les établissements partenaires, le Département, Parc Régional, musées, EHPAD, CIAS, et les associations locales porteuses d'actions culturelles auxquelles nous apportons notre soutien.

Notre ambition : proposer à chaque résident un service toujours plus proche de ses attentes.

Notre première mesure symbolique : assurer la gratuité d'inscription en médiathèques.

Notre prochain projet à financer : offrir un livre avec la carte d'adhérent aux nouveau-nés du territoire. Leurs parents seront invités à l'utiliser dès le premier âge.

Notre volonté politique : déployer le réseau et le « aller vers » culturel pour une meilleure accessibilité des usagers qui en sont encore éloignés. »

C'est au tour de **Stéphanie Deforge**, conseillère municipale à **Nexon** de nous parler du travail de la commission : « Elle a été très active depuis sa mise en place. Animée par son Vice-Président et par la Responsable-coordinatrice du réseau, Marion

AUDOUSSET, elle est composée de conseillers communautaires et municipaux désignés sur proposition des communes et parfois elle s'adjoit l'expertise d'autres agents du service en fonction des thèmes abordés.

La parole y est libre et les initiatives sont encouragées. La commission est tenue informée des affaires courantes, suit les actions engagées, propose des enrichissements de contenu. Elle prépare le projet de programmation annuelle du réseau de lecture. Elle oriente ses propositions pour améliorer les **conditions d'exercice** des agents, notamment en période de crise sanitaire et bien entendu les conditions d'**accueil du public**. Elle étudie également les projets de développement culturel nécessitant des investissements et qui feront ensuite l'objet d'un vote en conseil communautaire. Les comptes-rendus de commissions sont diffusés aux seuls élus, la décision finale appartenant toujours au conseil communautaire, seule instance décisionnelle.

Ces derniers mois, nous avons abordé de nombreux sujets dont celui de **la gratuité** d'inscription au réseau.

Cette proposition du principe de la gratuité d'accès à la lecture publique a unanimement suscité l'adhésion des membres de la commission. Nous avons souhaité une gratuité pleine et entière pour l'emprunt des documents mis à disposition par le Réseau de lecture. Les primo-adhésions et la réinscription annuelle sont désormais une simple formalité.

« C'est un signal fort et symbolique que nous souhaitons donner en cette période difficile pour la culture »

Finalement la proposition de la commission a été adoptée par le conseil communautaire en juin 2021.

Dans la continuité de l'accès à la lecture pour tous, la commission a en projet qu'une **carte d'adhérent soit offerte à chaque nouveau-né** du territoire accompagnée d'un livre. Pourquoi offrir un livre à un nouveau-né ? L'objet livre est source de partage, d'émotions, de plaisirs. Il contribue à un moment ludique et apporte des réponses universelles à nos questionnements de tous les jours.

La saison 2021 n'a pas été facile entre crise sanitaire et météo capricieuse pour la mobilivivre. Mais la saison 2022 se prépare avec le thème du lien, riche de significations et de possibles.

La fixation des tarifs de remplacement des ouvrages non restitués ou détériorés par les emprunteurs nécessitait une mise à jour. « Toute nouvelle acquisition pour remplacer l'ouvrage sera facturée à l'emprunteur défaillant. ». Il s'agit de responsabiliser les emprunteurs, mais aussi d'assurer la bonne continuité du service rendu, certains ouvrages très demandés faisant l'objet de réservations à satisfaire.

« Peut-être une 8^e médiathèque dans le réseau »

La bibliothèque communale de Saint-Priest-Ligoure, animée par des bénévoles très investis, souhaite rejoindre notre réseau de lecture. Elle a été visitée par les membres de la commission lors d'une réunion, mais aussi par les services de la DRAC ; des visites riches d'enseignement sur son potentiel d'accueil du public. Ce projet fait l'objet de discussion entre la communauté de communes et la mairie de Saint-Priest-Ligoure. »

Parole d'élue



« J'ai souhaité siéger dans deux commissions thématiques intercommunales : la communication et le développement culturel. Mon engagement est porté par de fortes convictions, le désir d'agir en faveur de la culture, de m'investir sur le terrain relationnel au sens large.

Je me suis engagée en politique pour mettre en œuvre mes valeurs au service de la collectivité. Je soutiens en particulier les actions en direction de l'accès de tous à la lecture, l'action culturelle et la protection du patrimoine.

En effet, professeure de Lettres-Histoire, j'enseigne quotidiennement aux élèves le goût pour la littérature et les faits historiques. J'aime être pleinement engagée dans la vie publique au service des usagers, voir nos projets se concrétiser. Passionnée par toutes les cultures, je n'ai pas hésité longtemps avant de me porter volontaire pour cette activité électorale, bien que je ne siége pas au conseil municipal. Nombreux sont d'ailleurs les élus municipaux qui travaillent ensemble de concert au sein de la commission, tous de bonne volonté prêts à apporter leur concours à une mission de service public qui dépasse le strict cadre communal. La commission au développement culturel choisit pour chaque réunion un lieu différent, en général une médiathèque, ce qui permet de découvrir des espaces culturels avec lesquels les élus ne sont pas tous familiers. »

Stéphanie Deforge

Parole d'agent



Le métier de bibliothécaire ne consiste pas seulement à enregistrer des prêts et des retours ou encore à renseigner les usagers, il est bien plus varié que cela puisque nous intervenons dans de nombreux lieux sur le territoire à destination de publics très différents.

Nous proposons tout un panel de services gratuits. Il y a d'abord les temps médiathèques avec les écoles du territoire qui se font 2 jours par semaine, le portage de documents dans les EHPAD de Nexon, des Cars et de Châlus, l'éveil aux livres avec les 2 Relais Petite Enfance ainsi qu'avec les 2 multi-accueils, sans compter toutes les animations que nous préparons et proposons dans nos médiathèques.

Là encore, il s'agit de toucher un large public en proposant des heures du conte pour les tout-petits et les plus grands, des ateliers manuels, des séances jeux de société ou encore un club lecture.

Il y a également la « partie cachée » de notre métier puisqu'avant de pouvoir emprunter tous les documents de notre catalogue, il faut faire une sélection d'acquisitions puis ensuite à réception les enregistrer dans notre base de données et les protéger physiquement. C'est tout un travail en amont qui n'est pas visible par le public mais nécessaire pour pouvoir proposer nos documents au prêt. Bibliothécaire depuis 13 ans maintenant, c'est cette diversité que j'apprécie particulièrement dans mon métier et c'est ce qui en fait, je trouve, toute sa richesse.

Aurélie GIRY

Bibliothécaire intercommunale,
médiathèque de Flavignac





MAIS QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS QUE NOUS TRIONS ?

Visite au centre de recyclage

Un groupe d'élus et d'agents de la communauté de communes a pu visiter le centre de recyclage situé à Beaune-les-Mines au nord de Limoges. Guidés par la directrice du centre et par une animatrice du SYDED (SYndicat Départemental d'Élimination des Déchets), cette visite a permis de découvrir les conséquences des erreurs de tri.

LE TRI DES DÉCHETS NE S'ARRÊTE PAS À LA COLLECTE DES ÉCOPPOINTS

Les déchets sont collectés le plus régulièrement possible afin d'éviter les « trop-pleins ». Si un écopoint déborde, ne pas déposer vos déchets au pied des conteneurs*, n'hésitez pas à prévenir le SYDED et à vous rendre dans un autre à proximité (une soixantaine est à votre disposition sur le territoire).

Les camions de collecte des conteneurs, après leur circuit, sont pesés au centre de recyclage, puis vidés dans la zone adaptée au type de déchets transportés (verre, papier ou emballages). Emballage et papier nécessitent des opérations particulières après réception.

LE PARCOURS DES EMBALLAGES ET LES CONSÉQUENCES DES ERREURS DE TRI.

Un tapis roulant les achemine vers une série de 16 machines pour un premier tri entièrement automatisé.

La première étape consiste à passer par le **tromel**, un cylindre incliné de 11 m de long, percé de trous de différents diamètres permettant de calibrer les déchets par tailles. A cette étape, les câbles et autres ficelles (qui doivent être déposés en déchèteries et non dans les écopoints) constituent un danger. Ils peuvent venir bloquer la machine nécessitant l'intervention d'un technicien qui doit dégager manuellement les déchets coincés.

**Attention, en déposant des déchets en dehors des conteneurs, vous vous exposez à une amende de 135 euros à laquelle viennent s'ajouter les frais de nettoyage. Plusieurs amendes ont été infligées sur nos communes dont les montants dépassent largement celui de la redevance annuelle...*

DES « PRODUITS » LOCAUX

L'équipe du centre nous avait mis de côté une des bennes d'emballages (conteneurs jaunes) provenant de nos communes (photo ci-dessus). Nous avons pu constater plusieurs erreurs flagrantes de tri (rouleau de revêtement de sol, chaussures, appareils ménagers, déchets ménagers, sacs remplis et fermés...).

Les agents du centre procèdent régulièrement à une « caractérisation » des bennes transportées. Cette étude du contenu permet d'établir des statistiques sur la répartition des matières (cartons, différents plastiques, métaux...) mais elle permet aussi d'évaluer la qualité du tri en mettant en évidence les erreurs. Il arrive parfois que la qualité du tri soit trop mauvaise et que le chargement entier de la benne soit envoyé directement à l'incinération, engendrant des coûts supplémentaires et un gaspillage de matériaux recyclables (voir message du SYDED page 13).



Les emballages sont ensuite dirigés vers les **balistiques**, équipements de presque 4 m de haut, où ils tombent sur des pales mobiles inclinées à différentes hauteurs pour les séparer en fonction de leur capacité à rebondir. Bien évidemment, les boules de pétanque et autres objets lourds comme les casseroles, barres métalliques (qui doivent être aussi déposés en déchèteries) peuvent endommager le matériel.



Le centre de tri ou centre de recyclage est un site propre et respectueux de son environnement pour valoriser nos déchets et lutter contre le gaspillage des ressources.

Mis en service en janvier 1998 puis rénové entre 2019 et 2020, ce site, à vocation départementale, regroupe 3 pôles d'activités :

- un centre de tri interdépartemental (Haute-Vienne et Evolis 23)
- une plate-forme de transfert de verre départementale
- une plate-forme de compostage des déchets verts du territoire

Une capacité de 24 000 tonnes

Le tri des déchets recyclables issus du pré-tri des habitants est organisé en 3 lignes de tri. Préalablement au tri manuel par les valoristes, des opérations mécaniques sont nécessaires, la dernière étape étant la mise en balle des matériaux affinés à la main en cabine. En plus de l'intérêt écologique, l'activité représente un pôle d'emploi d'**une cinquantaine de salariés** dont au moins le tiers en réinsertion sociale.

Le stockage du verre

Une alvéole de stockage est destinée au transfert du verre collecté par apport volontaire sur le territoire de Limoges Métropole et dans l'ensemble des communes adhérentes au SYDED.

11 000 tonnes annuelles de verre y transitent. Le verre collecté est ensuite rechargé et acheminé vers la filière verrière pour être refondu et recyclé en nouvelles bouteilles.

Une plate-forme de compostage de déchets verts

D'une surface de 8 000 m², cette plateforme est destinée au traitement des déchets verts produits par les services municipaux des communes membres de Limoges Métropole, et les particuliers par le biais des déchèteries communautaires. Selon un procédé classique (broyage, retournement, criblage), la matière organique végétale est dégradée sous l'action des micro-organismes naturels présents dans les déchets verts. Le produit ainsi obtenu est très riche en humus (comparable à du terreau), appelé compost.

Une reconnaissance par l'obtention d'une triple certification

Depuis le 1^{er} août 2006, le Centre de Recyclage a obtenu une double certification « Santé et Sécurité au travail » (O.H.S.A.S 18001) et « Environnement » (ISO 14001).

Des visites gratuites peuvent être organisées toute l'année, adressez-vous au SYDED 87.



Une ultime étape mécanisée voit les emballages traverser 7 **trieurs optiques** capables de séparer les déchets grâce à la lumière qu'ils absorbent en fonction de leur matière et de leur couleur. Des jets d'air vont projeter les emballages vers différents bacs. Ces machines sont capables de trier 50 objets par seconde avec une précision de 90%.



Avant d'être compactés et expédiés vers les différentes filières de recyclage, les emballages passent par une dernière étape, cette fois totalement manuelle. Des femmes et des hommes, appelés valoristes, vont procéder à un tri en rattrapant les erreurs faites par les procédés mécaniques. Ces personnes, dont le travail est essentiel pour obtenir une qualité maximale, sont confrontées directement aux erreurs de tri et aux risques potentiels qu'elles peuvent engendrer. Seringues, tessons de verre, animaux morts... se retrouvent parfois entre leurs mains et malgré les protections, le danger est réel. Ils ont d'ailleurs un slogan percutant « **Vos erreurs sont mes horreurs** ».



Les gestes de tri ont de l'importance pour toute la filière et des personnes qui sont en charge du recyclage.

Chaque déchet recyclé diminue notre impact sur l'environnement, mais le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas !



L'ÉQUIPE INTERCOMMUNALE DEVANT LE CENTRE DE TRI

De gauche à droite : *Agnès Boyer*, agent du pôle environnement, *Aurore Cailler*, coordinatrice de prévention des déchets, *Gwenaëlle Smith*, agent du pôle environnement, *Julie Chantre*, responsable du pôle environnement, *Hubert Doudet*, conseiller municipal à Flavignac, *Jean Le Goff*, conseiller municipal à Nexon, *Sébastien Fissot*, adjoint au maire à Rilhac Lastours, *Elsa Gourlaouen*, conseillère municipale à Dournazac, *Valérie Lacorre*, adjointe au maire à Nexon, *Christian Desroche*, Vice-Président de la communauté de communes en charge de l'environnement, maire de Flavignac, *Gaëtan Mouly*, adjoint au maire à Busnière-Galant, *Eric Roulaud*, adjoint au maire à Dournazac.



JEAN LE GOFF, CONSEILLER MUNICIPAL À NEXON, RÉAGIT À LA SORTIE DE CETTE VISITE

« J'ai été particulièrement impressionné par la quantité de produits qui arrivent. Le traitement s'effectue d'une manière très mécanique avec une qualité plutôt bonne. Mais aussi très fortement impressionné par le travail fait par les petites mains qui finalisent ce tri avec un très gros travail.

Je suis désagréablement surpris par la mauvaise qualité des déchets mélangés avec des produits qui n'ont rien à voir. On a aperçu des pots d'échappement, des boules de pétanque. Il faudrait peut-être faire une communication, non pas pour dire que ce n'est pas bien de faire ça, mais que des gens derrière manipulent ces déchets et sont susceptibles de se blesser. C'est un gros travail globalement bien fait, quand on voit la qualité et la propreté du site mais avec une pensée pour ces personnes qui mettent les mains dedans !

Enfin, je me dis qu'il serait temps de diminuer nos emballages, on a l'impression que tout ça c'est exponentiel et je me pose la question de savoir où ça va se terminer... »

(Retrouvez la vidéo de la visite sur notre site internet)

LE MOT DU SYDED LES ERREURS DE TRI ONT UN COÛT SUPPORTÉ PAR TOUS !

Depuis quelques semaines il a été constaté, un taux élevé d'erreurs de tri. Certains conteneurs jaunes, dédiés aux emballages plastiques, cartonnés et métalliques, **contiennent jusqu'à 50% d'erreurs de tri**. Ceci conduit malheureusement à ce que tout le contenu soit incinéré tout en générant des surcoûts importants.

Les masques, les mouchoirs en papier, essuie-tout, les couches, les cadavres d'animaux, les jouets en plastique, les piles et batteries, les casseroles ou bien les poêles ne doivent pas être déposés dans le conteneur jaune.

Le coût de traitement d'**une tonne d'ordures ménagères est de 121€ en 2021 contre 58€** de coût de traitement d'une tonne d'emballages recyclables (papiers, emballages et verre).

Depuis juillet 2020, tous les emballages se trient

Pour rappel, la simplification du tri permet aux habitants de mettre tous les emballages dans le conteneur jaune. Une seule question est à se poser : **est-ce un emballage ?**

L'objectif, avec la simplification du tri, est de développer le recyclage des emballages en plastique (films, pots, barquettes, tubes, sachets...) et des petits emballages métalliques (dosettes, capsules de bouteilles, papiers d'aluminium, petits tubes métalliques et plaquettes de médicaments usagés...) qui n'étaient pas triés avant.

Les communautés de communes et le SYDED vont mener plusieurs actions de sensibilisation pour répondre aux questions des usagers, rappeler les consignes de tri, mais aussi vraisemblablement intensifier les contrôles.



Les emballages des **450 000 habitants** de Limoges Métropole, du département de la Haute-Vienne (SYDED) et d'une partie du département de la Creuse (Evolis 23) y sont triés.

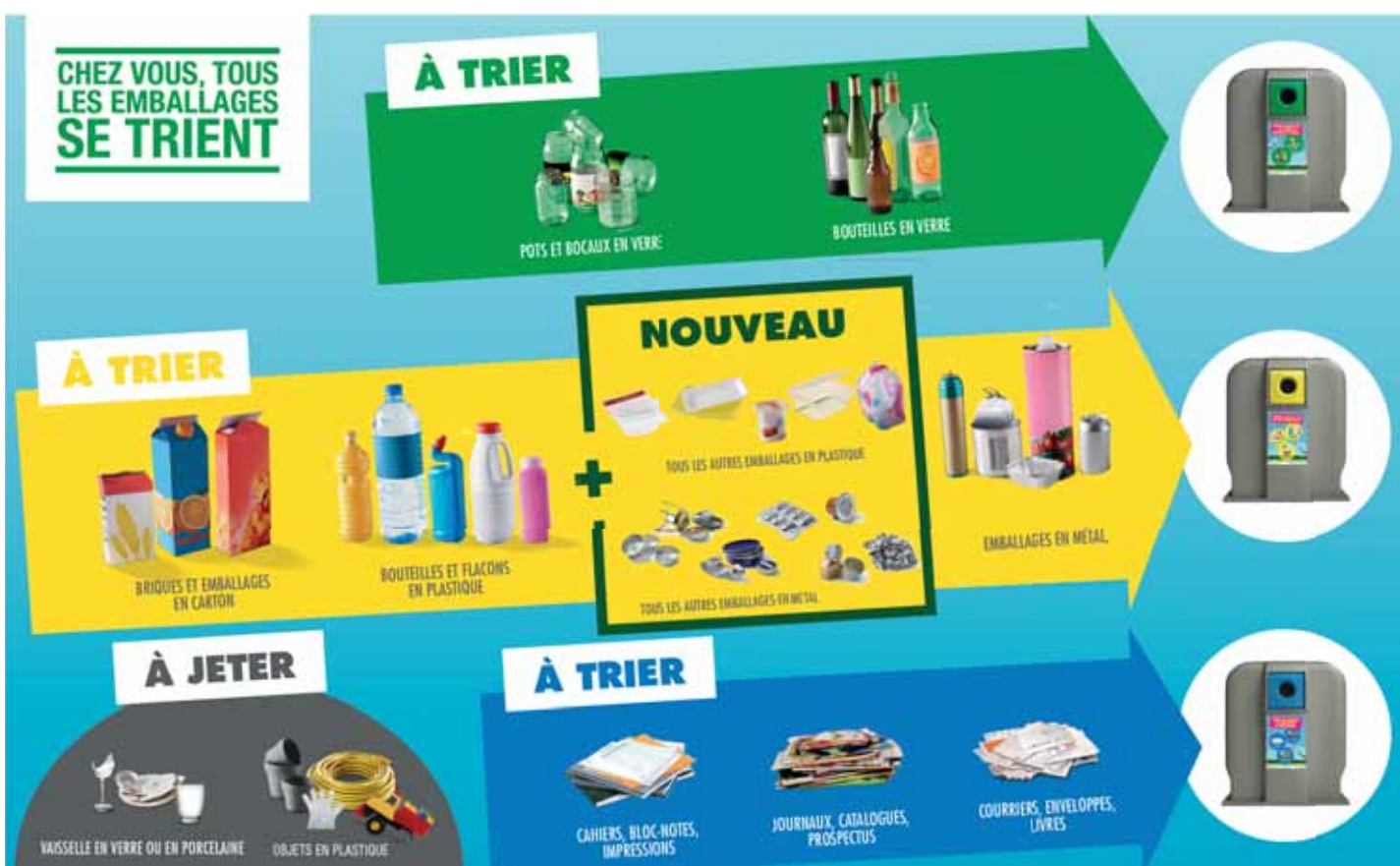
Au total, 16 machines et 110 convoyeurs forment une chaîne d'une longueur cumulée de plus d'1 km, triant les déchets recyclables selon leur forme, leur taille et leur matière.

Combinée à l'effort de tri des usagers, cette automatisation à 90% du tri a permis la hausse du volume de déchets expédiés vers les filières de recyclage et non incinérés à la Centrale Énergie Déchets.

D'ici fin 2021, 22 500 tonnes de déchets seront réceptionnées au centre de recyclage.

En cas de doute ?

Consultez le site www.syded87.org ou téléchargez l'application Guide du tri de Citeo : www.consignesdetri.fr ou demandez conseil au SYDED au 05 55 12 12 87.





SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC : visites, conseils, démarches...

Marie Dupuy et Charlotte Meunier, les deux techniciennes du SPANC, se partagent nos 15 communes. Elles effectuent les visites périodiques de bon fonctionnement, mais aussi les visites lors des ventes immobilières et celles des chantiers de construction et de rénovation d'assainissement non collectif. Elles sont là pour vous aider et vous conseiller, que ce soit pour l'entretien, la rénovation ou même le choix de votre filière d'assainissement.

LES VISITES PÉRIODIQUES

L'ensemble des installations du territoire de la communauté de communes a été contrôlé une première fois. Désormais, nous entrons dans la phase suivante de visites périodiques de bon fonctionnement et d'entretien. La périodicité est en fonction des conclusions rendues lors de la première visite.

En quoi consiste la visite périodique de bon fonctionnement ?

Si vous êtes concerné, vous recevrez un courrier dans les 15 jours précédant le passage d'une des techniciennes. Contactez-les afin de confirmer le rendez-vous et si besoin vous pouvez vous faire représenter.

Cette visite permet de vérifier avec vous l'accessibilité, le fonctionnement et l'entretien de votre installation d'assainissement non collectif. Les principaux points qui seront examinés sont les suivants :

- ➔ Modification de l'installation depuis le dernier contrôle, réaménagement du terrain aux abords de la filière, accessibilité des ouvrages et des regards
- ➔ État des ouvrages (fissures, corrosion, etc.)
- ➔ Niveau des boues, accumulation des graisses et des matières
- ➔ Fonctionnement des éventuels appareils électromécaniques
- ➔ Fonctionnement des ventilations et nuisances olfactives
- ➔ Réalisation des vidanges et autres opérations d'entretien (avec présentation des justificatifs dès que possible), destination des matières de vidange



- ➔ Bon écoulement des eaux jusqu'au dispositif d'épuration, absence d'eau stagnante

Des conseils vous seront également apportés pour améliorer le fonctionnement de la filière et assurer son entretien, le but étant de limiter les nuisances, prévenir les pollutions au milieu naturel et éviter les atteintes à la salubrité publique.

Comment préparer la visite ?

- ➔ Pensez à découvrir tous les regards permettant l'accès aux ouvrages d'assainissement (bac à graisses, fosse, regards de visite...)

Il est par exemple nécessaire de déblayer un ouvrage enterré, pour pouvoir émettre un avis sur son état et son fonctionnement. S'il n'a pas été vu lors de la 1^{re} visite, il a peut-être été considéré comme inexistant. Le rendre accessible permettra de modifier le rapport de visite et d'installer en même temps une rehausse, pour y avoir plus facilement accès dans l'avenir.

- ➔ Rassemblez tous les documents relatifs à votre installation : bons de vidange, plans, rapports de conformité, notice d'installation, photos des travaux, factures...

LA VENTE D'UNE HABITATION

Le vendeur d'une habitation avec un assainissement non collectif a l'obligation de justifier de l'état de son installation :

- ➔ Le contrôle date de moins de 3 ans : le vendeur doit joindre le rapport de contrôle établi par le SPANC au dossier de diagnostic technique prévu par le code de la construction et de l'habitation
- ➔ Le contrôle date de plus de 3 ans : le vendeur contacte le SPANC afin de convenir d'un rendez-vous et établir un nouveau rapport de contrôle.

Quelles que soient les conclusions du diagnostic, cela ne bloque pas la vente, ce sera au nouveau propriétaire d'assumer les éventuels travaux.

VOUS CONSTRUISEZ OU RÉHABILITEZ ?

Vous souhaitez agrandir votre logement ou vous faites construire, vous voulez réhabiliter votre assainissement ? Retrouvez ci-dessous la démarche à suivre.

Afin de réaliser vos travaux d'assainissement, vous devez remplir un dossier de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement autonome. Vous pouvez le télécharger sur notre site internet ou le demander à notre service. (Vous y trouverez la liste des pièces nécessaires à fournir)

Instruction du projet

Le SPANC assure l'examen préalable de la conception et de l'implantation de l'installation d'assainissement non collectif.

IMPORTANT : le dossier joint à la demande de permis de construire doit comporter le document attestant de la conformité du projet d'assainissement non collectif.



Réalisation des travaux

Vous recevez un accord pour réaliser le système d'assainissement projeté (liste des entreprises de terrassement disponible au service SPANC). Par la suite un contrôle de bonne exécution des ouvrages doit être effectué par le SPANC, avant leur recouvrement. Il s'agit de constater la conformité entre les informations remises au moment du projet (contrôle conception) et la réalisation effective de l'installation.

Le propriétaire ou l'entreprise tient informé le SPANC de la date des travaux 2 jours ouvrés minimum avant le début de la réalisation de l'installation. Suite à cette vérification, un rapport de visite vous sera transmis.

Service Public d'Assainissement Non Collectif
05 55 78 67 94
www.paysdenexon-montsdechalus.fr

Retrouvez nos deux techniciennes en vidéo vous présenter le SPANC sur notre site internet.

Maintenir en bon état de fonctionnement votre dispositif d'assainissement non collectif

Ouvrages		Préconisations d'entretien	Conseils
Prétraitement	Fosse toutes eaux ou Fosse septique	<ul style="list-style-type: none"> • Faire la vidange lorsque le niveau de boues dépasse 50% du volume de la fosse (environ tous les 4 à 5 ans pour une fosse toutes eaux) • Vérifier le niveau tous les ans 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas vider d'huile de friture dans la fosse • Limiter l'utilisation de produits ménagers type eau de javel • Faire les vidanges en période sèche • Ne pas vider entièrement la fosse ; remettre de l'eau claire avec un peu de boue pour un redémarrage rapide • Laisser tous les regards apparents et accessibles
	Préfiltre	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier régulièrement (tous les 6 mois) la présence de dépôt sur les matériaux filtrants. • Assurer un nettoyage au jet d'eau haute pression au moins une fois par an. • Remplacer les matériaux filtrants lors de la vidange de la fosse. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les matériaux filtrants doivent être nettoyés à l'extérieur de la cuve, et au-dessus de l'entrée de la fosse, pour ne pas envoyer les résidus dans le traitement • Laisser tous les regards apparents et accessibles
	Bac à graisse	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer tous les 3 à 4 mois les graisses en surface. • Vidanger les boues en fond de bac. 	<ul style="list-style-type: none"> • La vidange des boues doit se faire en même temps que la vidange de la fosse. • Laisser tous les regards apparents et accessibles
Pompe de relevage	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer les dépôts au jet d'eau, si besoin. • Vérifier systématiquement le fonctionnement de la pompe après un orage ou une coupure d'électricité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un témoin lumineux sur disjoncteur afin de s'assurer de son bon fonctionnement. • Laisser tous les regards apparents et accessibles 	
Traitement (Epannage, filtre à sable)	<ul style="list-style-type: none"> • Curer le regard de répartition afin d'améliorer la répartition des effluents. • Si aucun dysfonctionnement n'est constaté, s'abstenir d'intervenir. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas rincer à grandes eaux au risque de colmater la fente des drains avec les dépôts éventuels. • Aucune circulation de véhicules, plantation d'arbres, jardinage, imperméabilisation de la surface, stockage de charges lourdes et aucun piétinement par les animaux de type ovin / bovin, sur le système. • Laisser tous les regards apparents et accessibles. 	
Systèmes agréés (filtres compact, micro stations, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les dispositifs agréés par le ministère, respecter impérativement les fréquences d'entretien indiquées par le fabricant dans le guide de la filière. 		



DÉVELOPPEMENT DURABLE

les animations d'automne



À BICYCLETTE ...

A l'occasion des semaines européennes de la mobilité et du développement durable, nous avons organisé avec l'Office de Tourisme deux balades gourmandes à vélo.



PRÉSERVONS LA NUIT !

Le 22 septembre dernier, à l'initiative du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin (PNRPL), se tenait à Flavignac une rencontre sur l'amélioration de la gestion de l'éclairage public. Un des objectifs était de sensibiliser nos élus à l'impact environnemental et énergétique de l'éclairage public nocturne.

En effet, le PNRPL s'est engagé dans le projet de Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE). Un territoire labellisé RICE – label de référence mondiale attribué par l'International DarkSky Association (IDA) – bénéficie d'un ciel étoilé d'une qualité exceptionnelle qui fait l'objet d'une mise en valeur à des fins scientifiques, éducatives, culturelles, touristiques ou dans un but de préservation de la nature.

Pour cela, les communes sont incitées à prendre des mesures en faveur de la diminution de la pollution lumineuse nocturne.

5 COMMUNES DANS LES ÉTOILES

Châlus (*), Dournazac et Flavignac (**), ainsi que Pageas et Rilhac-Lastours (***) font déjà parti des 19 communes du parc ayant le label village étoilé. Cette démarche est volontaire et se fait à travers des mesures et des critères précis permettant d'évaluer les résultats des actions entreprises par ces communes.

Lors de la première, c'est une quinzaine de courageux(ses) qui ont affronté la météo peu clémente le samedi 18 septembre en enfourchant leur bicyclette pour se lancer sur les petites routes des Cars et de Flavignac. Le parcours de 12 km... en plusieurs étapes quand même !!!... et avec des pauses auprès des stands d'artisans locaux qui ponctuaient les étapes de cette boucle. La dernière étape arrivait non pas sur les Champs Élysées mais au pied du château des Cars avec une visite privée dans le cadre des Journées du Patrimoine et un petit marché organisé pour l'occasion.

La seconde balade s'est tenue sur la commune de Dournazac, le 2 octobre et la vingtaine de participants a pu parcourir les 16 km de cette boucle. Les 5 étapes étaient ponctuées par des dégustations de producteurs locaux et la découverte des savoirs-faire d'artisans.

Un grand merci aux communes participantes, à la Châtaigneraie limousine ainsi qu'au Club Cycliste de Flavignac et au Comité Départemental de la Haute-Vienne de Cyclotourisme qui ont joué les accompagnateurs.

A l'année prochaine pour de nouvelles aventures.... gourmandes.



RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

mediatheques.paysdenexon-montsdechalus.fr



des livres et des jeux...

Un tout nouveau service dans votre réseau de médiathèques intercommunales ! Depuis le 1^{er} septembre dernier, un fonds de JEUX est à votre disposition à l'emprunt.

Ce ne sont pas moins de **150 jeux** qui sont mis à votre disposition ! Des jeux pour tous et pour tous les âges !

Pour toute la famille, du plus petit au plus grand !

Allant de l'incourtournable « Times Up ! » en passant par le désopilant « jeu du Prince de Motordu » jusqu'au chantant « Shabadabada », il y en a pour tous les goûts !

À raison de **2 JEUX PAR FAMILLE** pour **3 SEMAINES**, voilà de quoi égayer les longues soirées d'hiver et les week-end pluvieux !

Retrouvez tous les jeux disponibles à l'emprunt sur le catalogue en ligne de vos médiathèques, dans l'onglet **JEUX DE SOCIÉTÉ** : mediatheques.paysdenexon-montsdechalus.fr

Jeux d'ambiance, coopératifs, de réflexion, jouez comme vous aimez entre amis ou en famille, partagez un bon moment.

ALORS, FAITES VOS JEUX ! Et pas de mauvais perdant !



LES JEUX DE SOCIÉTÉS FONT UN CARTON !

Depuis quelques années, la pratique du jeu de société a explosé, il faut dire qu'il sort plus de 1 000 nouveautés par an et que chacun peut y trouver son bonheur.

Escape Games, jeux d'ambiance, jeux de réflexion, on est bien loin du vieux monopoly ou des petits chevaux. Les jeux modernes, simples d'accès ou plus complexes vous offrent une multitude de thèmes et ne sont plus réservés qu'aux enfants !

N'ayez plus peur de la lecture des règles, on trouve sur internet des chaînes avec des vidéos consacrées uniquement à leur explication, voir même des exemples de partie !

Alors n'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos bibliothécaires pour trouver LE jeu qui vous convient.

Réseau des médiathèques

05 55 78 83 25

mediatheques@paysdenexon-montsdechalus.fr

Action culturelle

05 55 58 33 34

actionculturelle@paysdenexon-montsdechalus.fr



LES NOUVELLES DE L'OFFICE DE TOURISME

une bonne dose de nouveautés !

BIENVENUE DANS NOTRE NOUVELLE BOUTIQUE D'ARTISTES À NEXON

Ce n'est plus une mais deux boutiques que vous pouvez retrouver à présent à l'Office de Tourisme. Au Bureau d'Informations Touristiques de Châlus, vous êtes chaque mois plus nombreux à venir vous faire plaisir autour des produits de notre terroir, de jolis ouvrages, d'artisanat local...

Rendez-vous également dans notre nouvel espace d'accueil, 6 bis place de la République à Nexon pour découvrir notre boutique d'artistes. Pour l'inaugurer nous avons le plaisir et l'honneur d'accueillir depuis le 22 novembre et jusqu'au 31 mars 2022 **Gabalsan**, créatrice nexonnaise de décoration, textiles et accessoires à l'univers vintage et naturel, ainsi que « **Les Plumes S'envolent** » ; bijoux et décorations réalisés avec de superbes plumes naturelles et colorées.

Entrez, entrez ! Coups de cœur assurés...



DESTINATION TRAIL

Le trail, course à pied en pleine nature fait de plus en plus d'adeptes depuis quelques années. Notre destination nature est généreuse et vallonnée, elle constitue un terrain de jeu parfait pour pratiquer cette activité qui fait du bien au corps et à l'esprit. Bonne nouvelle ! Les premiers parcours sont déjà en place aux Cars, à Pageas et bientôt à Bussière-Galant et Dournazac. **13 parcours au total** alternant des dénivelés allant de 30 mètres pour les débutants à 650 mètres pour les plus courageux.

Quel que soit votre niveau, il n'y a pas d'âge pour commencer. Pour se dépasser, se reconnecter à la nature, vivre de nouvelles aventures... Le plus petit parcours de 3 km situé aux Cars est phosphorescent. Sortez les lampes frontales, chaussez les baskets et essayez en famille cette sortie originale et ludique.

Retrouvez tous les parcours sur notre site internet www.tourisme-nexon-chalus.fr

LE NOUVEAU MAG #8 EST ENCORE DISPONIBLE !



Cette huitième édition vous accompagne cet hiver et vous guide à la rencontre de celles et ceux qui vivent et font vivre notre territoire. Des portraits, des nouveautés, des suggestions shopping, de l'actualité et tout le meilleur de notre destination en cette saison.

Où le trouver ? Dans nos bureaux d'accueil à Châlus et Nexon, sur nos sites de visites, dans les commerces et tous les lieux (ou presque), ouverts au public

Bonne lecture !



MOTEUR... ACTION !

C'est une aventure que nous avons vécue cet été, la réalisation de notre première vidéo de destination en partenariat avec Ailium Production. 5 jours de tournage à sillonner notre territoire de Saint-Jean-Ligoure à Dournazac en passant par Nexon, les Cars... À suivre la course du soleil pour capter les plus belles images de l'aube au crépuscule. Le résultat ?

Une jolie vidéo promotionnelle sensitive de notre destination, bientôt disponible sur nos réseaux sociaux, notre site Internet, mais aussi cinq formats courts thématiques que nous vous invitons à découvrir, à visionner, à partager sans limite.



SURFEZ SUR NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET

Retrouvez en un clic toute l'actualité de votre destination sur notre site www.tourisme-nexon-chalus.fr. Vous y retrouverez de façon claire vos rendez-vous incontournables, vos actualités de dernière minute, des idées de sorties, de visites... Pratique, rapide, à vos clics !



Tél. 05 55 58 28 44
tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr
www.tourisme-nexon-chalus.fr





ACCUEILS DE LOISIRS :

des mercredis et des vacances pas comme les autres !

Les équipes d'animation proposent à vos enfants de 3 à 12 ans mille et une façon de vivre de nouvelles aventures.

AU PROGRAMME :

Des activités variées et adaptées à toutes les tranches d'âges, imaginées par des équipes d'animation motivées autour d'un projet pédagogique qui évolue régulièrement : des jeux (sportifs, d'expression, de coopération...), des activités artistiques, des balades, des sorties, des histoires, des défis, des énigmes, des grands jeux (chasses au trésor, enquêtes, escapes games, olympiades...), des veillées, des rencontres et des échanges intergénérationnels... il y en a pour tous les goûts !

Les programmes sont réalisés pour chaque période de vacances et pour les mercredis. Vous pouvez les retrouver sur le site de la communauté de communes www.paysdenexon-montsdechalus.fr rubrique « mes accueils de loisirs ».

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

→ **Je souhaite inscrire mon enfant à l'Accueil de Loisirs, comment faire ?**

Si c'est une première inscription, vous pouvez commencer par contacter l'ALSH où vous souhaitez inscrire votre enfant. Si c'est un renouvellement : vous pouvez télécharger un dossier sur le site de la communauté de communes ou en retirer un auprès de l'Accueil de Loisirs ou du CIAS.

→ **Comment réserver des journées d'accueil ?**

Les réservations se font par écrit, directement par mail auprès de l'ALSH concerné ou à l'aide du formulaire de réservation disponible sur le site de la communauté de communes.

Flavignac Multisite avec navette inter centre	Bouge Tes Loulous enfants de 3 à 6 ans 05 55 42 84 69
Bussière-Galant Multisite avec navette inter centre	Bouge Tes Copains enfants de 6 à 12 ans 05 55 50 58 32
Janailhac	Terrier des Galoupiaux enfants de 4 à 12 ans 05 55 00 76 58

→ **Une fois mes réservations effectuées, ai-je la garantie d'avoir les places demandées ?**

Non, vous recevrez la validation dans les jours qui suivent votre demande. Ce sont les directrices des ALSH qui vous confirmeront les réservations ou vous indiqueront que votre enfant est sur liste d'attente.



→ **L'ALSH que fréquente habituellement mon enfant est fermé, ai-je la possibilité de l'inscrire dans un autre accueil ?**

Oui, les dossiers d'inscription sont communs aux 3 accueils de loisirs du territoire. Vous pouvez donc réserver les journées d'accueil dans l'ALSH ouvert à cette période.

- Bouge Tes Loulous et Bouge Tes Copains fermés 3 semaines en août / Terrier des Galoupiaux ouvert juillet/août

- Terrier des Galoupiaux fermé pendant les vacances de Noël / Centre unique à Bouge Tes Loulous ouvert.

→ **Qui s'occupe de mes enfants à l'Accueil de Loisirs ?**

Des équipes qualifiées prennent en charge les enfants à tous les moments de la journée. Chaque structure est encadrée par une directrice diplômée (BAFD/BPJEPS-DE-JEPS), une directrice adjointe (BPJEPS) et des animateurs (BAFA, CPJEPS), des cantinières (HACCP). La plupart des membres de l'équipe ont été formés aux gestes de premiers secours (PSC1).

→ **Vous avez des questions, besoin d'un renseignement ?**

Appelez nous ou visitez le site de la communauté de communes: www.paysdenexon-montsdechalus.fr

Accueils de Loisirs

Bouge Tes Loulous (3 à 6 ans) Flavignac

Bouge Tes Copains (6 à 12 ans) Bussière-Galant
05 55 42 84 69 / 05 55 50 58 32

accueilsdeloisirs.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Le Terrier des Galoupiaux (4 à 12 ans) Janailhac
05 55 00 76 58

terrierdesgaloupiaux.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr



Centre Intercommunal d'Action Sociale

**L'accueil du CIAS est assuré
par Alexandre Garbar**

05 55 36 07 98

secretariat.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr



FRANCE SERVICES



*l'équipe et l'espace
s'agrandissent*

L'espace France Services est un point de contact unique avec toutes les administrations. C'est la possibilité, en un même lieu, d'être accueilli et accompagné, afin d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics : Pôle emploi, la CPAM, la CAF, la MSA, la Carsat, DGFIP (Finances publiques), La Poste, le Ministère de la Justice, l'ANTS (carte grises et permis) mais également pour d'autres partenaires comme Le Délégué au Défenseur des droits, la plateforme régionale de rénovation énergétique, Particulier Emploi, la DREETS (anciennement DIRECCTE).

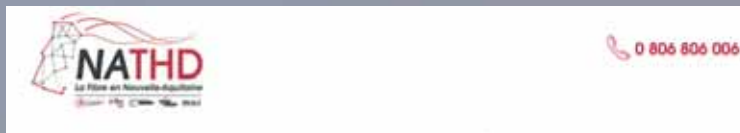


Avec l'appui de la DGFIP, Nadine TROUVÉ a rejoint le service depuis le 1^{er} octobre 2021 et au côté de Laëtitia MALLEFONT ce sont désormais deux animatrices-médiatrices chargées de l'accompagnement des usagers.

Un nouvel espace, réorganisé depuis peu vous offre un accueil renforcé.

Pour 2022, nous souhaitons développer de nouveaux partenariats, déployer les permanences physiques ou en visioconférence et proposer des ateliers ou des réunions d'information collective avec les opérateurs.

**Pour tout renseignement :
05 19 09 00 04 ou sur notre site internet**



LA FIBRE POUR TOUS DANS 7 DÉPARTEMENTS DE NOUVELLE-AQUITAINE

PARTICULIERS, ENTREPRISES, OBTENEZ LE MEILLEUR D'INTERNET

- 1 PARTICULIERS, TESTEZ VOTRE ACCÈS À LA FIBRE
- 1 PROFESSIONNELS-ENTREPRISES, TESTEZ VOTRE ACCÈS À LA FIBRE
- 2 ABONNEZ-VOUS AUPRÈS D'UN OPÉRATEUR
- 3 PRÉPAREZ L'ARRIVÉE DE LA FIBRE CHEZ VOUS

TESTEZ VOTRE ACCÈS À LA FIBRE

VÉUILLEZ COMPLÉTER LE CHAMP SUIVANT

Adresse postale valide

LE NUMÉRIQUE

Déploiement progressif de la fibre

D'ici 2024, l'ensemble du territoire communautaire bénéficiera du très haut débit.

Toutefois, des travaux d'urgence, sous certaines conditions, peuvent être envisagés afin de permettre l'accès au très haut débit aux entreprises de notre territoire.

Ai-je accès à la fibre ?

1 Je teste mon accès à la fibre avec mon adresse postale sur www.nathd.fr

2 Si j'ai accès à la fibre, je consulte les offres des FAI (Fournisseurs d'Accès Internet) qui proposent leurs services à mon adresse et je souscris un abonnement auprès du FAI de mon choix ce qui déclenche mon raccordement. Liste des fournisseurs d'accès présents à l'adresse sur www.nathd.fr

3 Une fois que je suis abonné à la fibre, mon FAI me contacte pour proposer un rendez-vous de raccordement. Un technicien viendra à domicile installer une prise optique sur laquelle sera branchée la box et me raccorder au réseau public fibre. Une fois la ligne activée, j'ai accès au service !

Accueil

05 55 78 29 29
accueil@paysdenexon-montsdechalus.fr

Pôle environnement gestion des ordures ménagères

05 55 78 67 94
environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr

Développement durable

05 19 09 00 10 - 07 76 01 23 80
developpementdurable@paysdenexon-montsdechalus.fr

Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC

secteur Nexon : 06 09 76 29 65
spanc1@paysdenexon-montsdechalus.fr
secteur Châlus : 06 56 83 30 66
spanc2@paysdenexon-montsdechalus.fr

CIAS

05 55 36 07 98
secretariat.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Lili Prune

05 55 36 03 85
liliprune@mutualitelimousine.fr

Pirouett' Cahahuètes

05 55 57 50 07
pirouettcahuetes@mutualitelimousine.fr

RPE des Cars

05 55 42 84 72
ram1.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

RPE les P'tits Bouts

05 19 09 00 14 - 06 33 65 85 75
ram2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Bouge Tes Loulous

Bouge Tes Copains
05 55 42 84 69 / 05 55 50 58 32
accueilsdeloisirs.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

Le Terrier des Galoupiaux

05 55 00 76 58
terrierdesgaloupiaux.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

ALSH ADO - AAJPN (Centre Social)

05 55 58 11 05
pij.nexon@wanadoo.fr

Bouge Tes Jeunes !

05 55 78 60 53
btj.aajpn@gmail.com

Service aide à domicile

Pôle de Châlus : 05 55 36 09 80
servicemandataire1.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr
Pôle de Nexon : 05 55 58 26 79
servicemandataire2.cias@paysdenexon-montsdechalus.fr

France services

Châlus : 05 19 09 00 04
franceservices@paysdenexon-montsdechalus.fr
Nexon : 05 55 58 11 05
msap.nexon@orange.fr

Office de Tourisme

05 55 58 28 44
tourisme@paysdenexon-montsdechalus.fr

Réseau des médiathèques

05 55 78 83 25
mediatheques@paysdenexon-montsdechalus.fr

Action culturelle

05 55 58 33 34
actionculturelle@paysdenexon-montsdechalus.fr



Restons en contact !

du lundi au vendredi, de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00

www.paysdenexon-montsdechalus.fr

JOURS DE COLLECTE DES PRINCIPAUX SECTEURS

(en cas de doute ou si vous ne retrouvez pas votre secteur, contactez nous au 05 55 78 67 94)

BUSSIÈRE-GALANT

- **MARDI SEMAINE ROSE** : Les 4 Vents
- **MERCREDI SEMAINE ROSE** : La Chausserie, Le Moulin de Firbeix, Les 4 Routes
- **MERCREDI SEMAINE JAUNE** :
- **BUSSIÈRE BOURG 1** : Av. des Pradelles, Av. du Plan d'eau, Av. Richard Coeur de Lion, Place Ch. de Gaulle, Place 19 mars 62, ...
- **BUSSIÈRE GARE, ST NICOLAS COURBEFY, SECTEURS SUD / OUEST** : Arzac, Contentigne, Fayollas, Joffreny, Mandieras, Le Mazet, La Goursaline, Le Fourmial, La Petite Rivaille, Le Pinsaud, Le Pont Détruit, Peyrussas...
- **VENDREDI SEMAINE ROSE** :

SECTEUR NORD : Aurin, Chambertie, La Gacherie, Lambaudie, Lerodie, Le Roule

BUSSIÈRE BOURG 2 : Rapissat, Av. de Limoges, Lotissement des Vergnes, Rue des Roitelets

■ **VENDREDI SEMAINE JAUNE** :

SECTEUR EST : Brumas, La Renaudie, Bay, Charbonnier, Les Pradelles, Chateauranon, La Grange, La Rivaille, Le Grand Bois, Les Borderies, Les Vialles, Montcresseau, Poulinat, Vialotte

LES CARS

- **MARDI SEMAINE JAUNE** : Les Petites Chevailles, Vaudeix
- **VENDREDI SEMAINE ROSE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**
- **VENDREDI SEMAINE JAUNE** : Les Borderies

CHÂLUS

- **MARDI SEMAINE ROSE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**
- **MERCREDI SEMAINE ROSE** : Les Boiges, Flayat
- **MERCREDI SEMAINE JAUNE** : **SECTEUR SUD** : Chareilles, Gouhaud, La Jaligne, La Tranchardie, Le Lac, Prolet, Le Querioix

DOURNAZAC

- **MARDI SEMAINE ROSE** : Fargeas
- **MERCREDI SEMAINE ROSE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**
- **MERCREDI SEMAINE JAUNE** : Gouhaud

FLAVIGNAC

- **LUNDI SEMAINE ROSE** :
- **SECTEUR EST** : Chazelas, La Ribière, Lafarge, Le Buisson, Le Paiseix, Le Pont des Chièvres, Leugratte, Monrosier, Route de Rilhac, Rue Brouillet, Rue de la Petite Ribière
- **MARDI SEMAINE JAUNE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**

JANAILHAC

- **MARDI SEMAINE ROSE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**
- **JEUDI SEMAINE ROSE** : Betour
- **JEUDI SEMAINE JAUNE** : Chamessouze, Plaud
- **LAVIGNAC**
- **LUNDI SEMAINE ROSE** : **TOUTE LA COMMUNE**
- **MEILHAC**
- **LUNDI SEMAINE ROSE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**
- **JEUDI SEMAINE ROSE** : Bostrichard
- **JEUDI SEMAINE JAUNE** : **SECTEUR SUD** : Le Dognon, Mastrimont, Savignac, La Vigne

NEXON

■ **LUNDI SEMAINE JAUNE** :
La Bouenne, La Croix Ste Valérie, Noyeras, La Forêt, Les Moulins, Le Moulin des Moulins

■ **JEUDI SEMAINE ROSE** :
CENTRE BOURG ET SECTEURS NORD / EST : Le Brouillet, Le Courdein, Étang de la Lande, La Grange, Montezol, Le Mas, Le Plantadis, Les Réserves, Sazerat, Yamet...

- **JEUDI SEMAINE JAUNE** :
- **SECTEUR OUEST** : Aixette, Biard, Sallas, Les Gannes
- **GARE** : Av. Jean Jaurès, rue G. Brassens, rue A. Furelaud, rue M. Bastié...
- **SECTEUR SUD** : Route de la Meyze, Stade, La Jaye, Lauzet, Les Vanneaux, Valette, Veyrinas, Les Grillères
- **VENDREDI SEMAINE JAUNE** : Bellevue d'Aixette, Bosmarèche, Le Pêcher, Valeix, Vialette

PAGEAS

- **MARDI SEMAINE ROSE** :
- **SECTEUR SUD** : Chez Combes, Gabillou, Les Cimes, Les Ourgeaux, Maître Antony
- **MARDI SEMAINE JAUNE** :
- **SECTEUR NORD** : Chenevières, Chez Eymard, Chomas, La Grande Vergne, La Jourdanie / Basse Jourdanie, La Ribière, Le Mas / Moulin du Mas, Puybonnieux, Tirvaillas
- **VENDREDI SEMAINE ROSE** : **BOURG ET AUTRES HAMEAUX**
- **VENDREDI SEMAINE JAUNE** : **TOUTE LA COMMUNE**

RILHAC-LASTOURS

- **VENDREDI SEMAINE JAUNE** : **TOUTE LA COMMUNE**

SAINT-HILAIRE-LES-PLACES

- **LUNDI SEMAINE JAUNE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**
- **VENDREDI SEMAINE JAUNE** : L'Étang Juge, Les Renaudies, Pont de Lafarge

SAINT-JEAN-LIGOURE

- **MARDI SEMAINE JAUNE** : **TOUTE LA COMMUNE**
- **SAINT-MAURICE-LES-BROUSSES**
- **MARDI SEMAINE ROSE** : Mimolle, Chez Trois Quart
- **JEUDI SEMAINE ROSE** : **BOURG ET PRINCIPAUX HAMEAUX**

SAINT-PRIEST-LIGOURE

■ **MARDI SEMAINE ROSE** :

SECTEUR SUD ET OUEST : Boucournour, Freyssinet, L'Hôpital, La Bellaudie, La Cour, Route de Janailhac, La Croix d'Hervy, La Jugie, La Ribière, Les Lièvres, Le Bancaud, Le Bois de Bely, Le Fraisseix, Le Vergnol, Les Texonnères, Les Trois Hommes, Masgontier, Pampaly, Puymie, Tournon, Violezeix

■ **MARDI SEMAINE JAUNE** :

BOURG ET SECTEUR NORD : Babaud, Château Elyas, La Côte, La Garenne, La Plagne, Lageas, Le Goulet, Le Mourier, Le Theil, Leyssemme, Pleinjobaud

Quelques conseils :

- **Présentez votre bac plein** pour limiter le nombre de levées ;
- **Déposez-y uniquement des déchets non recyclables** pour réduire le poids facturé ;
- **Sortez votre bac la veille au soir** du jour de collecte et retirez-le de la voirie dès que possible ;
- **Pensez à l'entretien de votre bac** en le lavant régulièrement pour améliorer le vidage et l'hygiène ;
- **Présentez votre bac couvercle fermé**, sans tasser les sacs ;
- **Les sacs déposés à côté ou sur le bac ne sont pas collectés.**

Horaires déchèteries

www.syded87.org



Châlus

Lundi, mercredi, vendredi et samedi :
9h-11h45 / 14h-17h15

■ **Les Gannes-Route**
■ **d'Oradour sur Vayres**

☎ 06 20 91 67 21



Du mardi au samedi :
9h-11h45 / 14h-17h15



■ **Voie de contournement**
☎ 06 20 91 21 45

Calendrier 2022 de collecte des déchets

Pôle Environnement : 05 55 78 67 94 - environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr
www.paysdenexon-montsdechalus.fr



Les jours fériés, la collecte se fait le lendemain sauf pour les vendredis fériés où elle se fait la veille.

DÉCEMBRE 2021

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JANVIER 2022

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER 2022

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

MARS 2022

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AVRIL 2022

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

MAI 2022

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN 2022

L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

JUILLET 2022

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT 2022

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE 2022

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE 2022

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE 2022

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 2022

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JANVIER 2023

L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

FÉVRIER 2023

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28			

En 2022, votre jour de collecte ne change pas Retrouvez-le au dos du calendrier

Cochez votre jour de collecte : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Semaine rose Semaine jaune

Pensez à sortir votre bac la veille au soir